



**Conférence des Parties à la
Convention des Nations Unies
contre la criminalité
transnationale organisée**

Distr. générale
30 juin 2008
Français
Original: anglais

Quatrième session

Vienne, 8-17 octobre 2008

Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de l'application de la Convention des Nations Unies
contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles
s'y rapportant: consultation d'experts sur l'application du Protocole
visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes,
en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention
des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée**

Initiative mondiale contre la traite des êtres humains

Note du Secréariat

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dans sa décision 16/1 intitulée "Initiative mondiale contre la traite des êtres humains", prie le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de faire rapport sur l'application de cette décision à la Commission à sa dix-septième session, ainsi qu'à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée à sa quatrième session. Conformément à cette décision, le rapport du Directeur exécutif sur l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains (E/CN.15/2008/10) est mis à la disposition de la Conférence.

* CTOC/COP/2008/1.

